

Appels supplémentaires du HCR

22 janvier 2024

Points clés

- Ne lancez un appel supplémentaire que pour les budgets supplémentaires, qui sont définis dans le cadre de nouvelles situations d'urgence et approuvés par le Conseil de planification et de gestion des ressources (ci-après le « Conseil »)
- Dans les plus brefs délais dès approbation du Conseil, émettez un appel supplémentaire présentant la situation d'urgence de manière succincte, les conditions financières, la population affectée, les besoins et les activités prioritaires, les modalités de coordination (voir ci-dessous), le délai de recours et les conséquences sur les populations si la stratégie du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'est pas financée
- Transmettez des informations pertinentes sur les mécanismes de coordination en place (équipe de pays des Nations Unies, équipe-pays pour l'action humanitaire, plan d'intervention pour les réfugiés, plan de réponse humanitaire, etc.)
- Veillez à ce que les pages du site Internet Global Focus concernant les opérations et la situation soient à jour

1. Aperçu

Un **budget supplémentaire** est un processus interne du HCR dans lequel le Conseil approuve une augmentation de l'espace budgétaire pour le financement d'opérations, généralement pour répondre à de nouveaux besoins non couverts par le budget du plan d'opérations et le montant de 10 millions de dollars des États-Unis.

En cas d'approbation d'un budget supplémentaire, le HCR doit lancer un **appel supplémentaire** présentant les nouveaux besoins à des publics externes.

Même si aucun budget supplémentaire n'est demandé dans le cadre d'une situation d'urgence, le HCR peut publier un document analogue à un appel pour soutenir le plaidoyer et la collecte de

fonds.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

L'appel supplémentaire sert deux objectifs principaux :

- Plaidoyer, en particulier auprès des bailleurs de fonds, mais aussi auprès des pays d'accueil.
- Collecte de fonds : certains des principaux donateurs du HCR, notamment les États-Unis, ne débloquent des fonds pour une situation d'urgence qu'en réponse à un appel supplémentaire décrivant les besoins.

3. Conseils principaux

Lorsqu'un bureau régional doit gérer une situation d'urgence nouvelle ou ayant empiré qui crée dans une ou plusieurs opération(s) des besoins qui n'étaient pas prévus dans le budget du plan opérationnel initialement approuvé, et que ces besoins excèdent 10 millions de dollars É.-U., il doit soumettre au Conseil une demande d'augmentation de l'espace budgétaire.

Si le Conseil approuve la demande en tout ou en partie pour plus de 10 millions de dollars É.-U., un budget supplémentaire est établi.

Le bureau régional doit alors lancer un appel supplémentaire qui présente ces nouveaux besoins et la manière dont le HCR envisage d'y répondre. Les appels supplémentaires s'adressent à des acteurs externes, notamment à des donateurs et partenaires, et soutiennent le plaidoyer ainsi que la mobilisation des ressources.

Le bureau régional doit consulter la Section des urgences et de l'engagement externe de la Division des relations extérieures, notamment au sujet des considérations linguistiques, des modèles, de l'édition et de la mise en page de l'appel supplémentaire. Le document final doit respecter les directives en matière d'identité visuelle et de style du HCR.

La Division de la planification stratégique et des résultats vérifie que les informations financières présentées dans les appels supplémentaires sont conformes à la décision du Conseil. Cela se fait également en concertation avec le coordonnateur au sein du Service des relations avec les donateurs et de mobilisation des ressources.

Il est souhaitable que le bureau régional commence à rassembler les éléments de l'appel supplémentaire dès qu'il est certain qu'il sera lancé. Il peut commencer dès la présentation de la demande de budget supplémentaire au Conseil. L'autorisation de publication peut ainsi être émise relativement tôt et le tableau budgétaire définitif intégré dès son approbation.

La finalisation du budget détaillé est souvent source d'obstacles qu'il convient de surmonter au plus vite. En cas de situation d'urgence, plus tôt l'appel supplémentaire est lancé, mieux se passent la collecte de fonds et le plaidoyer.

L'appel doit être :

- bref
- lisible
- limité dans le temps
- cohérent avec le style et l'identité visuelle du HCR

L'appel supplémentaire définitif est téléversé sur les sites Internet du HCR (Global Focus, <https://reporting.unhcr.org>) et diffusé sur d'autres canaux adaptés qui accroissent sa visibilité ou servent les objectifs de plaidoyer. Par exemple, les coordonnateurs des donateurs peuvent diffuser l'appel aux donateurs des capitales ou des missions, ou l'intégrer à leurs communiqués de presse et aux notes d'information pour que les porte-parole puissent l'évoquer.

Même en cas de rejet d'une demande de budget supplémentaire, le HCR doit continuer à communiquer au sujet de ses préoccupations. Il a en outre la possibilité de publier un document d'appel décrivant ses besoins et interventions, à communiquer sur ses sites Internet, ses comptes de réseaux sociaux, dans des organes de presse et autres moyens de communication. Les procédures et modèles sont proches de ceux des appels supplémentaires.

Tout appel doit être aligné sur le plan d'intervention pour les réfugiés ou le plan d'intervention humanitaire des pays concernés (si de tels plans sont lancés ou révisés), et coordonné avec le service de coordination des partenariats de la Division des relations extérieures.

Liste de contrôle

- Contactez la Section des urgences et de l'engagement externe de la Division des relations extérieures dès que l'obtention du budget supplémentaire semble probable.
- Commencez immédiatement à rassembler les éléments descriptifs et les données de l'appel en coordination avec la Division des relations extérieures (Unité des urgences et de la mobilisation externe et Service de coordination des partenariats), dans l'idéal au moment de la présentation du budget supplémentaire au Conseil.
- Publiez l'appel le plus tôt possible une fois le budget approuvé.
- Veillez à ce que l'appel soit communiqué sur d'autres canaux externes (communiqués de presse, réseaux sociaux, séances d'information avec les donateurs, etc.) et diffusé en interne.

4. Liens

[Plateforme de marque du HCR sur l'Intranet](#) [Appels du HCR sur Global Focus](#)

5. Contacts principaux

Contactez la Section des urgences et de l'engagement externe : hqees@unhcr.org